



A.S.A.B.T.P.

Challenges 2022



ASABTP NICE

42, av. Galliéni - 06000 NICE - Tél. 04 93 80 43 44

Site Asa : asbtp.com/sports/automobile/

e-mail : asa@asbtp.com

ASABTP

42 avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél. : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14

Courriel: asa@asbtp.com

Site Web: www.asbtp.com/sports/automobile/



CHALLENGES

2022

Pour vous aider, une permanence est ouverte tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00



INFORMATION

Devant l'accueil fait par les pilotes sur le système des remises mis en place, le Comité Directeur a décidé de le maintenir et donc de reconduire ses challenges.

- *Course de Côte* - 25 € à tout licencié ASABTP engageant et pilotant une voiture.
- *Rallye* - 40 € à tout licencié ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Ces remises ne sont valables que sur les épreuves organisées par l'ASABTP.

Il n'en demeure pas moins que lors de la remise des récompenses de fin d'année les lauréats de ces challenges seront récompensés comme par le passé (voir règlements pages suivantes)

Il est bien entendu que le Comité Directeur de l'ASABTP reste « ouvert » à toute suggestion pouvant encore améliorer ces challenges.

CHALLENGES - A S A B T P

L'ASABTP organise en 2022 :

Huit challenges dont les récompenses prendront effet en 2023.

- Un challenge Courses de Côte (*Internationales - Nationales - Régionales*)
- Un challenge Pilotes Rallye MODERNE (*International - National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye MODERNE (*International National - Régional*)
- Un challenge Féminin (*International - National - Régional*)
- Un challenge Pilotes Rallye VHC (*National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye VHC (*National - Régional*)
- Un challenge Pilotes Rallye VHRS (*National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye VHRS (*National - Régional*)

Montant des Récompenses distribuées :

Courses de Côte	720.00 €
Rallyes	3120.00 €
Copilotes	1143.00 €
Féminin	360.00 €

Coût total du challenge : 5 343.00 €

CHALLENGE

COURSES de CÔTE 2022 (Internationales - Nationales - Régionales)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2022, un CHALLENGE des COURSES de CÔTE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.
--

ARTICLE 3 : Tout membre licencié à l'A.S.A.B.T.P. sera classé dans ce challenge suivant ses résultats.

TOUTEFOIS, pour être classé, chaque concurrent devra faire parvenir ses résultats à l'ASABTP à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que **la liste des autorisés à prendre part aux essais et le classement définitif** de chaque épreuve.

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre part aux essais :
Un pilote hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
Points au résultat dans le groupe	1 ^{er}	10 points
	2 ^{ème}	8 points
	3 ^{ème}	6 points
	4 ^{ème}	4 points
	5 ^{ème}	2 points
Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2022 seront :

1 ^{er}	- 2 engagements gratuits	(Course de côte Régionale)
2 ^{ème}	- 1 engagement gratuit	(Course de côte Régionale)
3 ^{ème}	- 1 engagement gratuit	(Course de côte Régionale)
Du 4 ^{ème} au 10 ^{ème} des coupes.		

Soit : 720 € de récompenses distribuées.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnée(s). Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2023. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'A.S.A.B.T.P. les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASA organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Pilotes

RALLYE MODERNE 2022 (Internationaux - Nationaux - Régionaux)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2022 un CHALLENGE des Pilotes RALLYE MODERNE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.
--

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2022 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat dans le Groupe	1 ^{er}	6 points
	2 ^{ème}	4 points
	3 ^{ème}	2 points
	4 ^{ème}	1 point
- Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2022 seront :

- 1^{er} - 1 engagement gratuit au Rallye National de DRAP
- 2^{ème} - 2 engagements gratuits Rallyes Régionaux (dont un pour le rallye de la Vésubie)
- 1 engagement gratuit au Rallye National de DRAP
- 3^{ème} - 1 engagement gratuit Rallye Régional de la Vésubie
- 1 engagement gratuit au Rallye Régional de la Vésubie
- Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

Soit 2440 € de récompenses distribuées.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnées. Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2023. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'A.S.A.B.T.P. les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASA organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Copilotes

RALLYE MODERNE 2022

(Internationaux - Nationaux - Régionaux)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2022 un CHALLENGE des Copilotes RALLYE MODERNE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

<p style="text-align: center;">Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.</p>

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2022 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P. P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que **la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif** de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un coéquipier mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat dans le Groupe	1 ^{er}	6 points
	2 ^{ème}	4 points
	3 ^{ème}	2 points
	4 ^{ème}	1 point
- Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs coéquipiers seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2022 seront :

- 1^{er} - une licence régionale gratuite pour l'année 2023
- 2^{ème} - participation d'une valeur de 250 € à valoir sur la licence 2023
- 3^{ème} - participation d'une valeur de 200 € à valoir sur la licence 2023
- Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

Soit 770€ de récompenses distribuées.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

En aucun cas, le bénéficiaire de ces prix ne pourra :

- ni demander le remboursement de ces prix,
- ni demander le report de ces prix sur une autre personne,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE FEMININ 2022

Pilotes Rallyes Modernes

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2022 un CHALLENGE FEMININ exclusivement réservé à ses licenciées. Pour pouvoir être classées, **les concurrentes devront participer à trois épreuves au minimum.**

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte.

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que la licenciée s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2022 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P. à l'aide du bulletin de classement prévu à cet effet ainsi que **la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif** de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Les points seront attribués à la première pilote féminine de l'équipage le mieux placé au classement général scratch de chaque épreuve.

Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :

Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	Rallye International	20 points
	Rallye National	10 points
	Rallye Régional	5 points
	Course de Côte Internationale	20 points
	Course de Côte Nationale	10 points
	Course de Côte Régionale	5 points
- Points au résultat COUPE des DAMES	1 ^{ère}	12 points
	2 ^{ème}	10 points
	3 ^{ème}	8 points
	4 ^{ème}	6 points
	5 ^{ème}	4 points
	6 ^{ème}	2 points

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, elles seraient départagées en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2022 seront :

1^{ère} - 1 engagement gratuit Rallye Régional de la Vésubie.

La gagnante recevra un bon d'engagement gratuit.

Toutefois, ce bon ne la dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Cet engagement sera valable pour l'année 2022.

En aucun cas, la bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Pilotes 2022

Nationaux - Régionaux

- **RALLYE VHC**

- **VHRS**

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2022 un **CHALLENGE des PILOTES RALLYE VHC et VHRS** exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

<p style="text-align: center;">Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.</p>

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2022 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que **la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif** de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat au Scratch	1 ^{er}	50 points
	2 ^{ème}	48 points
	3 ^{ème}	46 points
	4 ^{ème}	45 points
	5 ^{ème}	44 points
	6 ^{ème}	43 points
	7 ^{ème}	42 points
	8 ^{ème}	41 points
	9 ^{ème}	40 points
	10 ^{ème}	39 points
	11 ^{ème}	38 points
	12 ^{ème}	37 points.
	etc. etc. etc.	

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2022 seront :

1^{er} VHC - 1 engagement gratuit Rallye de la Vésubie 2023.

1^{er} VHRS - 1 engagement gratuit Rallye de la Vésubie 2023.

des coupes seront distribuées à tous les pilotes classés.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE – Copilotes

RALLYE 2022

- VHC

- VHRS

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2022 un CHALLENGE des Copilotes Rallye VHC / VHRS exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** seront prises en compte

**Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte
des résultats de toutes les épreuves.**

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2022 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un copilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat au scratch	1 ^{er}	50 points
	2 ^{ème}	48 points
	3 ^{ème}	46 points
	4 ^{ème}	45 points
	5 ^{ème}	44 points
	6 ^{ème}	43 points
	7 ^{ème}	42 points
	8 ^{ème}	41 points
	9 ^{ème}	40 points
	10 ^{ème}	39 points
	11 ^{ème}	38 points
	12 ^{ème}	37 points
	etc. etc. etc.	

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2022 seront :

1^{er} VHC - 1 participation de 219 € pour une licence 2023
1^{er} VHRS - 1 participation de 118 € pour une licence 2023
des coupes seront distribuées aux copilotes classés.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - ASABTP 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A L'ASABTP

Nom et Prénom : _____ Licence n° : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

demande à m'inscrire au(x) Challenge(s) ASABTP 2022 ci-après indiqué(s) et m'engage à envoyer les résultats des épreuves disputées. Seules ces épreuves seront prises en considération pour le classement final.

CHOIX DU (DES) CHALLENGE(S) :

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre ou vos inscription(s)

A - MODERNE

1 : CHALLENGE COURSE DE COTE 2 : CHALLENGE RALLYE PILOTE

3 : CHALLENGE FEMINIM 4 : CHALLENGE RALLYE COPILOTE

B - VHC - VHRS

5 : CHALLENGE PILOTE - VHC 6 : CHALLENGE COPILOTE VHC

7 : CHALLENGE PILOTE - VHRS 8 : CHALLENGE COPILOTE VHRS

Fait à _____

Le _____

Signature

CHALLENGES A.S.A.B.T.P. - BORDEREAU DE CLASSEMENT 2022

à retourner dans les HUIT jours suivant l'épreuve à

A.S.A.B.T.P. - 42, avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14 Courriel : asa@asbtp.com

Nom, Prénom _____ Tél. _____

certifie avoir participé à l'épreuve ci-dessous : Régionale Nationale Inter

Epreuve : _____

Dans le Groupe et en Classe

J'ai été classé de groupe de classe sur partants

J'ai abandonné

Date et signature

*Joindre obligatoirement la liste des partants et le classement final.

CHALLENGES A.S.A.B.T.P. - BORDEREAU DE CLASSEMENT 2022

à retourner dans les HUIT jours suivant l'épreuve à

A.S.A.B.T.P. - 42, avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14

Nom, Prénom _____ Tél. _____

certifie avoir participé à l'épreuve ci-dessous : Régionale Nationale Inter

Epreuve : _____

Dans le Groupe et en Classe

J'ai été classé de groupe de classe sur partants

J'ai abandonné

Date et signature

*Joindre obligatoirement la liste des partants et le classement final.



S	01-janv					
V	07-janv	S	08-janv	Trophée Andros - Isola 2000 . PEA	Asa Cannes	N
S	15-janv	D	16-janv	E-Trophée Andros -Serre Chevalier. PEA	Asa des Alpes	N
S	22-janv	D	23-janv	SSV ISOLA 2000	Asa des Alpes	R
V	04-févr	S	05-févr	Rallye Pays des Maures . Gonfaron - Pignans + VHC + VHRS	Asac du Var	R
S	12-févr			ASSEMBLEE GENERALE LSA PACA	LSA Paca	
S	12-févr	D	13-févr	SSV Serre Chevalier	Asa des Alpes	R
S	12-févr	M	16-févr	Rallye Neige et Glace - Régularité Route Ouverte	ASA Auto Verte	N
S	19-févr	D	20-févr	RR des Roches Brunes VHC + VHRS	Asa Saint Raphael	R
S	26-févr	D	27-févr			
S	05-mars	D	06-mars	RR de Vaison la Romaine + VHC + VMRS	Asa Vaisonnaise	R
S	12-mars	D	13-mars			
S	19-mars	D	20-mars	RN HAUTE PROVENCE + VHC + VHRS	Asa Haute Provence	N
S	26-mars	D	27-mars	RN Orange Ventoux Classic VHC- VHRS- LTRS - LPRS . PEA	Asa Méditerranée	N
S	26-mars	D	27-mars	10ème CCR du Luc en Provence + VHC	Asa Circuit du Luc	R
S	02-avr	D	03-avr	RN GRASSE	Asa Grasse	N
V	08-avr	S	09-avr	RN de Vénasque + VHC + VHRS	Asa Vauclusien	N
		D	10-avr	ELECTIONS PRESIDENTIEL 1*TOUR		
S	16-avr	D	17-avr	RN de DRAP PEA + VHC + VHRS + LTRS	Asa B.T.P.	N
D	17-avr	L	18-avr	CCR de Bouc Bel Air	Asa Aix en Provence	R
		D	24-avr	ELECTIONS PRESIDENTIEL 2*TOUR		
S	30-avr	D	01-mai	RR Ronde de la Durance + VHC	Asa Roque et Durance	R
S	07-mai	D	08-mai	CCR Vernègues	Asa Aix en Provence	R
S	14-mai	J	19-mai	Rallye des Princesses	Auto Verte	N
S	14-mai	D	15-mai	CCR des Mimosas	Asa Croisette	N
S	14-mai	D	15-mai	RR des Monts de Vaucluse + VHC	Asa Vauclusien	R
S	14-mai	D	15-mai	Auto-Cross Canteperdrix / Sprint Car	Asa Méditerranée	N
J	19-mai	D	22-mai	RN d'Antibes Côte d'Azur + VHC + VHRS + ENRS -PEA	Asa Antibes	N
V	20-mai	S	21-mai	RR Source Huveaune + VHC + VHRS	Asa Marseille	R
S	28-mai	D	29-mai	CCR de la Ville d'Istres	Asa Istres	R
V	03-juin	D	05-juin	RN Laragnais	Asa des Alpes	N
S	11-juin	D	12-juin	6 ^{ème} CCR Col du Vignon - VHC	Asa Saint Raphael	R
S	11-juin	D	12-juin	RR Nice Jean Behra + VHC + VHRS + LTRS - LPRS -PEA	Asac de Nice	N
		D	12-juin	ELECTIONS LEGISLATIVES 1*TOUR		
		D	19-juin	ELECTIONS LEGISLATIVES 2*TOUR		
S	25-juin	D	26-juin	Auto cross Sprint Car de Veynes	Asa des Alpes	N
V	24-juin	D	26-juin	RN Terre du Haut Var + VHC	Asa Grasse	N
S	25-juin	D	26-juin	CCR Saint Savournin	Asa Alliance	R
S	02-juil	D	03-juil	CCN Saint Cézaire VHC VHRS VMRS	Asa Cannes	N
S	09-juil	D	10-juil	Auto Cross St Laurent du Cros	Asa des Alpes	N
S	16-juil	D	17-juil	Camion Cross de Veynes	Asa des Alpes	N
S	23-juil	D	24-juil	CCR du Sauze Barcelonnette	Asa des Alpes	R
		D	24-juil	Grand Prix de F1	Asa Circuit Paul Ricard	I
S	30-juil	D	31-juil			
S	06-août	D	07-août			
S	13-août	D	14-août	RR Gap Racing + Vhc + PEA	Asa des Alpes	R
S	20-août	D	21-août			
S	27-août	D	28-août	21ème Slalom du Luc	Asa Circuit du Luc	R
V	02-sept	S	03-sept	RR de la Vésubie . PEA + VHC + VHRS + LTRS	Asa BTP	R
S	10-sept	D	11-sept			
D	11-sept	J	15-sept	Trophée des Alpes - Régularité Route Ouverte	Asa Auto verte	N
S	17-sept	D	18-sept	RN Fayence	Asa Grasse	N
S	24-sept			CCR de l'Esterel VHC - VHRS - VMRS	Asa Cannes	R
S	01-oct			R.R du Pays Vencois + VHC + VHRS	Asa Vence	R
S	01-oct	D	02-oct	CCR de Mazaugues	Asa Aix en Provence	R
S	01-oct	D	02-oct	Auto Cross MAZAN - PEA	Asa Méditerranée	N
V	07-oct	D	09-oct	RR Alpes D'Azur . VHC + VHRS -PEA	Asa Antibes	R

S	08-oct	D	09-oct	<i>Montée Historique de Gassin</i>	Asac du Var	R
S	15-oct	D	16-oct			
S	22-oct	D	23-oct	RR de la Croisette + VHC + VHRS + LTRS	Asa Croisette	R
S	29-oct	D	30-oct	RR de Sarrians + VHC	Asa Méditerranée	R
D	06-nov	L	07-nov	RR Mistral + VHC + VHRS	Asa Aix en Provence	R
V	11-nov	D	13-nov	RNT Terre de Vaucluse + VHC - PEA	Asa Méditerranée	N
V	11-nov	D	13-nov	RR Haut Pays Niçois + VHC + VHRS + LPRS + LTRS - PEA	Asac de Nice	R
S	19-nov	D	20-nov			
J	24-nov	D	27-nov	RN du Var Pce Méditerranée VHC + VHRS + VMRS	Asac du Var	N
S	03-déc	D	04-déc	SEMINAIRE COMMISSAIRES LIGUE PACA - Examens et Formations	<i>LSA Paca</i>	
V	09-déc	D	11-déc	RN Hivernal du Dévoluy + VHC + VHRS - PEA	Asa des Alpes	N
J	15-déc	D	18-déc	RN Ste Baume RallyCircuit + VHC + VHRS + VMRS	Asa Marseille	N